

La Gazette Palladienne

N° 9 - JUILLET 2023



LE MOT DU MAIRE

La guerre sur notre vieux continent depuis plus d'une année, les extrêmes défilent dans nos rues comme pendant les heures sombres de notre histoire, la guerre de l'énergie, bientôt la guerre de l'eau, les attaques imbéciles contre les représentants de l'état et maintenant on poignarde des enfants dans les squares...

Mais quelle époque vivons-nous ?

Malgré les tumultes, dans notre petit village, la fibre avance, l'éclairage public devrait bientôt fonctionner dès que l'interface informatique de programmation sera disponible et maîtrisée.

L'extension du cimetière ainsi que la défense incendie, dossiers sans cesse remaniés pour combler les exigences de l'administration sont en phase finale.

Comme partout dans les environs, nous avons également notre lot de larcins et d'incivilités.

Mais le plus important, pour votre serviteur, est que l'amour ait été célébré par deux fois au sein de notre commune. Je remercie encore Maïline & Maxime ainsi que Christelle & Pierre, de l'honneur qu'ils m'ont fait.

Marc Valero

INFORMATIONS COMMUNALES

Vote du budget 2023



Nous voilà arrivés à mi-parcours et nous pouvons constater un projet réalisé dans notre commune : le passage de l'éclairage public aux LED.

D'autres projets obligatoires mais nécessaires pour notre territoire sont toujours en cours, avec notamment, l'extension du cimetière ou l'installation de la réserve incendie.

Malgré ces projets onéreux, le conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter les impôts locaux cette année. Le conseil travaille sur le budget général tout en cherchant des subventions.

Concernant votre porte-monnaie et comme annoncé ci-dessus, le conseil n'a pas augmenté le taux d'imposition foncier dont une partie est aux mains de la commune. Cette décision a été prise car nous subissons déjà tous une augmentation venant de nos hautes institutions.

Je ne sais pas encore si nous pourrions renouveler cette décision lors du budget 2024. Car en effet, la concrétisation de certains projets et des subventions de plus en plus restreintes, peuvent nous freiner dans l'achèvement de ceux-ci. Mais je ne doute pas un instant de l'intérêt que chaque Palladienne et Palladien portent à leur village et à son évolution, et donc sauront donc comprendre un effort à réaliser sur la taxe foncière si besoin.

Nous travaillons pour vous présenter tout ceci rapidement dans le détail. Reste encore à trouver le format idéal (réunion d'information, communiqué papier...).

Nous restons, bien entendu, ouverts à toutes propositions et idées pour l'évolution de notre village.

Bel été à toutes et tous.

Sylvain Roumier

Agrandissement du cimetière

Le projet d'agrandissement du cimetière est validé. Cette dépense était obligatoire au vu du remplissage du cimetière. Nécessaire mais retardé par les demandes spécifiques des bâtiments de France. Ce dossier a été subventionné en partie par le Conseil départemental.

L'éclairage public en LED



Le 15 mai, les 25 points lumineux de la commune sont passés en LED.

Une solution moins énergivore. De plus, la télégestion permettra via un logiciel à la mairie, de mieux piloter ces points lumineux (abaisser, éteindre, allumer...).

Ces travaux ont été subventionnés à 60% par le SDEY et vont permettre à la commune de faire des économies d'énergie significatives.

La bâche incendie



Une bâche à incendie va être installée prochainement dans le jardin à côté de la mairie. La mairie est en train d'étudier les différents devis mis à sa disposition. Ce dossier a été subventionné en partie par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

La Fibre arrive



Nous avons profité du passage de la fibre, pour récupérer le remblais et boucher les trous sur les voies de la commune.

Ce que va changer la fibre

Le raccordement de la fibre optique à domicile (FTTH) est de plus en plus répandu en France et dans le monde. Pour les particuliers, cela permet d'avoir accès à une connexion internet très haut débit et de bénéficier de services multimédias comme la télévision en haute définition par exemple.

Quatre étapes primordiales sont nécessaires pour qu'un logement soit raccordé à la fibre optique :

1- Installation du **Nœud de Raccordement Optique** (NRO) à Vermenton. **OK**

2- Installation du **Sous Répartiteur Optique** (SRO) à Trucy. **OK**

Puis raccordement au NRO.

3- Installation des **Points de Branchement Optique** (PBO) dans le village. **EN COURS**

Puis raccordement au SRO.

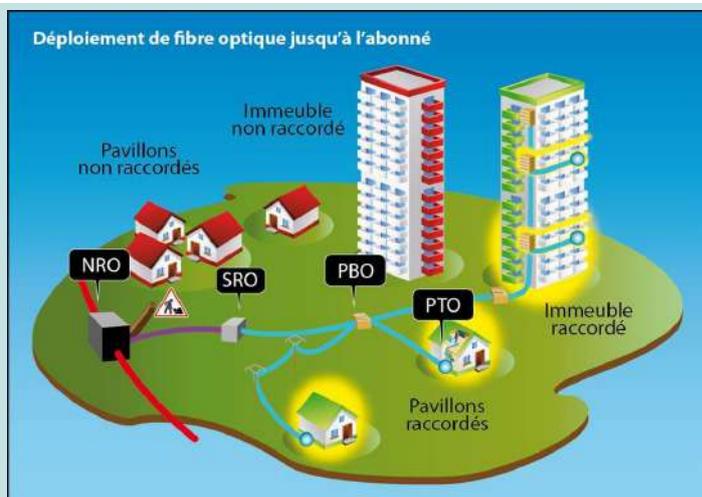
4- vous êtes éligible à la fibre ! **IMMINENT**

Nous sommes maintenant arrivés à l'étape tant attendue : **l'éligibilité à la fibre optique** ! Tous les indicateurs sont favorables, ce qui signifie que vous pouvez maintenant souscrire à une offre de fibre optique.

Le lavoir



Les travaux du lavoir de la toiture sont finis. La charpente et la couverture ont été reprises, l'entrée a été également refaite. Vous pourrez le découvrir le 14 juillet lors du traditionnel concours de tir à la carabine.



Que vous choisissiez Bouygues Telecom, SFR, Free ou Orange, il vous suffira de passer la dernière étape :

5- L'installation du **Point de Terminaison Optique** (PTO) dans **votre domicile**.

Ne vous inquiétez pas, cette installation sera effectuée par un technicien de l'opérateur chez lequel vous souscrivez votre offre fibre.

L'installation vous permettra de déterminer l'emplacement de la prise afin qu'elle réponde à vos besoins.



PBO en cours de branchement.

Pour toutes questions, une **réunion publique** aura lieu le **19 juillet** de 16h à 19h à **Cravant**.

NOS HISTOIRES D'ANTAN

Le cantonnier

Il y a fort longtemps, nos routes étaient entretenues par la **corvée**, obligation imposée aux paysans de consacrer une partie de leur temps de travail à cette tâche d'**entretien des routes et chemins**.

En 1764, Pierre Marie Jérôme Trésaguet, ingénieur des Ponts et Chaussées de la généralité de Limoges, a l'idée de diviser les routes en « cantons » de village en village. C'est ainsi que naît le métier de cantonnier, ouvrier alors préposé à l'**entretien des routes ou des voies ferrées et de leurs abords**.



Source : cartesanciennes.centerblog.net

Cette organisation sera petit à petit généralisée sur tout le territoire, notamment suite à la suppression de la corvée en 1786, mais reste sous la responsabilité d'entrepreneurs.

Métier solitaire, souvent moqué et brimé, les journées du cantonnier sont très longues (**semaine de 78h** au **XIXème siècle**). En général, il parcourt 15 km quotidiennement entre 6h du matin et 7h du soir. Il doit également se procurer à ses frais les outils nécessaires à la réalisation de ses tâches (brouette, pioche, pelle, rabot, canne graduée, ...) ainsi qu'un uniforme comportant un gilet-veste de drap bleu, un pantalon de toile blanche, un tablier de cuir qui lui descendait jusqu'aux genoux et un chapeau normé dans le règlement de 1811 (plaque de cuivre avec l'inscription « cantonnier »).

A contrario, les ingénieurs recevaient eux gratuitement un uniforme et des chaussures. Il est par ailleurs fourni au cantonnier « un guidon », signal en tôle permettant de signaler sa présence à 100m du lieu où il travaille.



Exemple de cabane maçonnée.

Pour plus de praticité, le cantonnier a l'autorisation de construire des **cabanes maçonnées** ou en **pierres sèches** au bord des routes. Ces abris lui permettent de ranger ses outils, de se protéger des intempéries mais aussi pour certains, il ne faut pas se le cacher, de tirer au flanc ou de s'enivrer.

De longues luttes seront nécessaires pour que ce métier soit reconnu et intégré au **service public**.

C'est alors suite au décret du **11 juin 1816** promulguant le « Règlement pour le service des cantonniers salariés chargés de l'entretien des routes en cailloutis », puis celui du **10 décembre 1835**, que le cantonnier sera considéré comme **ouvrier permanent de l'Etat** et que ses missions seront clairement définies (*assurer l'écoulement des eaux au moyen de curages et petites saignées, enlever les boues liquides ou molles sur toute la largeur de la chaussée, lors des temps secs enlever la poussière, déblayer la neige sur les chemins, répandre du sable et des gravats, couper et arracher*

les mauvaises herbes, débarrasser la chaussée de tout ce qui peut faire obstacle à la circulation, etc.).

Le règlement du **20 février 1882** imposera quant à lui que le cantonnier sache lire et écrire et entraînera un **salaires fixé par le Préfet** selon le grade.

En **1947**, les appellations « cantonnier-chef » et « cantonnier des Ponts et Chaussées » sont respectivement remplacées par « conducteur de chantier des Ponts et Chaussées » et « agents de travaux des Ponts et Chaussées ». Ces derniers deviennent des agents d'exploitation en 1991 avec la création du corps des agents d'exploitation des Travaux Publics de l'État (agents travaillant en Direction départementale de l'Équipement) ou des agents d'exploitation de la route ou d'entretien de la voirie (agents travaillant pour la fonction publique territoriale).

Petit à petit, **le métier de cantonnier évolue** par une amélioration des conditions de travail et de rémunération, ainsi que la spécialisation de la profession à mesure que les routes caillouteuses sont remplacées par du macadam.

Malheureusement, la réorganisation de l'administration est en train d'entraîner **une lente disparition de ce métier au niveau local**.

Comme toutes communes françaises, Sainte-Pallaye a connu la présence de cantonniers avec une évolution progressive de leurs missions.

D'après les recherches, le 1er cantonnier aurait été employé sur la commune dans les années 1800 pour quelques petites missions temporaires.

Le **1er juin 1988**, **Bernard Fravelle** est embauché à hauteur de deux jours par semaine dans le village.

Je finirais donc cet article par un remerciement chaleureux à Bernard Fravelle, « notre cantonnier », pour tous ces loyaux services rendus bien au-delà de ces horaires de travail et de ce métier exercé avec passion pendant 35 ans... **Bonne retraite !**

Elodie Saunier

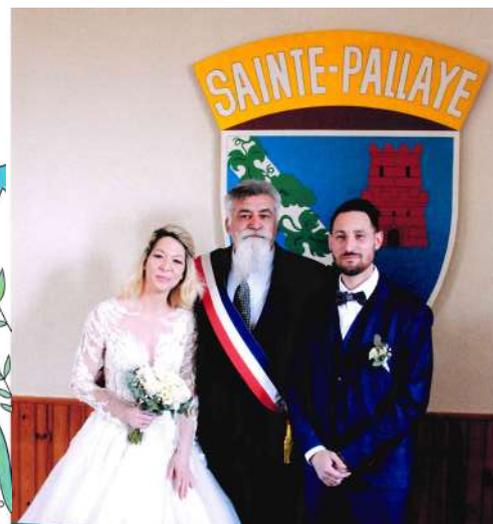


LA VIE DU VILLAGE

Mariages



Christelle LEBLANC et Pierre MILARD
le 27 mai 2023



Mailine CORNELIS & Maxime ALIZE
le 4 mars 2023

Il se sont dit **OUI** !

Encore toutes nos félicitations à ces jeunes mariées !

Nous leur souhaitons que cette journée soit le point de départ d'une vie remplie d'amour, de complicité et d'un bonheur infini. Que votre mariage soit une source de joie et d'épanouissement, où chaque moment est rempli de tendresse et de précieux souvenirs.

Si vous souhaitez nous faire part d'une naissance ou d'un mariage, n'hésitez pas à contacter la mairie afin que nous puissions les diffuser dans la prochaine gazette municipale. Votre contribution est précieuse pour partager ces moments de bonheur avec la communauté.

Apéritif Palladien 🎈

Un apéritif Palladien a eu lieu le 10 juin à la mairie, organisé par le comité des fêtes de Sainte-Pallaye. Une vingtaine de Palladiens se sont réunis pour faire connaissance et partager un moment de convivialités.



A VOS AGENDA

14 JUILLET Apéro offert par la mairie, repas partagé et concours de tir à la carabine

16 JUILLET & 14 AOUT Ouverture de l'église par l'association "Un jour une église"

20 AOUT Vide-grenier de Sainte-Pallaye*

17/18 SEPTEMBRE Ouverture de l'église pour les journées du patrimoine

8 OCTOBRE Pain beurré*

31 OCTOBRE Halloween*

*Organisé pas le comité des fêtes

Les comptes rendus en ligne

VOTE DES **BUDGETS**

SUIVI DES **PROJETS**

DÉCISIONS COMMUNALES

Retrouvez les comptes rendus des derniers conseils municipaux sur le site internet de la commune :

www.mairie-sainte-pallaye.com

Informations Mairie

Horaires d'ouverture : Mardi de 9h à 12h & Jeudi de 14h à 17h

Téléphone : 03 86 81 40 44

Courriel : mairiestepallaye@wanadoo.fr

Site web : www.mairie-sainte-pallaye.com

Une idée ou une suggestion pour la Gazette ?

Contactez Romain Lacaze par mail : rd.lacaze@gmail.com

Retrouvez les dernières actualités de votre mairie sur votre smartphone.
Téléchargez PanneauPocket !



Ne pas jeter sur la voie publique